

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 010-598/17/CT

■ Approbation d'une convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation d'une étude portant sur l'opportunité de développer des data centers sur le territoire métropolitain

Information du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15427/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

Le numérique est de plus en plus prégnant sur les territoires et constitue un élément incontournable de l'économie locale. L'ensemble des applications proposées par le numérique nécessite des moyens de stockage performants et sécurisés. En effet, avec l'essor du cloud computing, du big data et de l'internet des objets, le développement de centres d'hébergement est devenu indispensable.

Face à ces enjeux de connectivité, de plus en plus de data centers se développent sur les territoires français, notamment les data centers Entreprises (compute node, télécom). Cette croissance est d'autant plus soutenue que la France présente de nombreux atouts pour leur accueil : un prix stable de l'énergie électrique, un bilan carbone favorable pour l'électricité, un maillage des réseaux performant, des compétences techniques et d'ingénieries importantes, etc.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est devenu un territoire stratégique sur le sujet : du fait des infrastructures présentes (câbles optiques sous-marins, nœuds d'interconnexion des réseaux, etc.) et de sa position méditerranéenne, le territoire métropolitain est une porte d'accès vers l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie.

Facteur clé de transformation de notre société, la Métropole a fait sienne cette perspective de développement numérique. Ce développement doit permettre de répondre, entre autres, au déficit d'emplois évalué à près de 60 000 sur le territoire métropolitain – estimation issue de l'INSEE et de leur note « Métropole Aix-Marseille-Provence – Un territoire hétérogène, une unité à bâtir » (2015).

Plusieurs dynamiques numériques apparaissent sur le territoire : le développement de la French Tech, le campus The Camp, des réseaux et lieux d'excellence autour du numérique (fab lab, technopôles et pôles de compétitivité, etc.), le projet de Smart City et de Smart Port, etc.

Les dynamiques actuelles, le positionnement stratégique de la métropole, les perspectives d'avenir et enfin la mobilisation des politiques publiques sur le numérique laissent supposer un besoin croissant en matière d'hébergement des données et donc de data centers.

A ce titre, de nombreuses entreprises souhaitent s'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer des data centers dans les milieux urbains, et plus particulièrement sur Euroméditerranée – demandes nationales et internationales pour répondre aux différents marchés que permet la connectivité du territoire.

Ce développement local fait apparaître plusieurs enjeux technologiques, géographiques, économiques et environnementaux :

- l'articulation entre les demandes des acteurs économiques et la pression foncière que connaît notre territoire et nos centres urbains,

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

- l'évaluation de la réalité des potentiels de développement économique, de création d'emplois et d'attractivité territoriale par le biais de data centers de proximité,
- les capacités de nos réseaux électriques à alimenter les data centers (fragilité électrique, conflits d'usages, etc.) et les capacités de connectivité pour répondre à leurs besoins.

Conscient de ces enjeux, une première analyse de l'impact économique des data centers a été menée courant 2016 et a mis en exergue les points suivants :

- Aix-Marseille-Provence constitue une porte d'accès clé vers l'Asie, le Moyen-Orient et la Méditerranée en matière de télécom ce qui en fait une ville de transit de données,
- des tendances technologiques comme le cloud computing, la big data et les objets connectés vont augmenter les besoins en capacité d'hébergement,
- la démarche Smart City en développement sur Aix-Marseille Métropole et sur la région PACA peut nécessiter la création de centres d'hébergements locaux,
- les structures de data centers nécessitent des besoins énergétiques et des emprises foncières importants,
- les data centers génèrent peu d'emplois directs (1 ETP pour 10 000 m²), des revenus fiscaux à la marge et des impacts environnementaux (formation d'îlots de Chaleurs Urbains par exemple),
- la nécessité de mettre en place des critères d'analyses pour déterminer l'accueil ou non des data centers selon les zones d'implantation, leurs typologies et leurs cibles d'hébergement,
- l'incertitude liée à l'attractivité réelle des data centers pour le tissu économique existant et pour attirer des entreprises extérieures.

Partant de ces constats, la Métropole Aix-Marseille-Provence a convenu avec ses partenaires (Ville de Marseille, Provence Promotion, EPAEM et CCIMP) de lancer la seconde phase de l'étude dont l'objet sera :

- de confirmer ou amender la première analyse (cf étude 2016),
- d'évaluer l'opportunité d'accueillir de nouveaux data centers et leurs impacts induits
- de mettre en place, le cas échéant, une stratégie et un plan d'actions de prospection pour capitaliser sur la présence des DC existants en accompagnant le développement des utilisateurs publics et privés locaux et en ciblant de nouvelles entreprises internationales utilisatrices de ces infrastructures,
- de définir un programme d'actions qui constituera la feuille de route métropolitaine en matière de développement et d'implantation des data centers. Cette feuille de route devra contribuer aux objectifs du territoire en matière de création d'emplois, d'attractivité économique et de maîtrise foncière.

Cette étude sera confiée à un prestataire spécialisé dans le cadre d'un appel d'offres.

Le suivi opérationnel de l'étude sera opéré par la CCIMP.

L'étude devra se dérouler sur l'année 2017, un budget maximal de 60 000 euros TTC est prévu.

Le pilotage de l'étude sera assuré par un comité réunissant : La Métropole Aix-Marseille-Provence, Provence Promotion, le SGAR, EPAEM, la Ville de Marseille et la CCIMP.

La participation de la Métropole s'élève à 48 000 euros soit 80% du budget global, aux côtés de ses autres partenaires financeurs Provence Promotion (5000 euros) et EPAEM (7000 euros)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir l'action portée par la CCIMP pour la réalisation de l'étude portant sur l'opportunité de développer des data centers sur le territoire métropolitain.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du rapport relatif à la participation financière, dans le cadre d'un partenariat, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour un montant de 48 000 euros.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER